



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 1 MARS 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 1^{er} jour du mois de **MARS**, de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Wayne Stratton, Nicholas Ouellet, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2016-03-7688

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2016-03-7689

Vente de la remorque en aluminium Savage – Département Sécurité incendie (3.0)

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché à l'hôtel de ville, dans le bulletin municipal paru le 15 février 2016 et dans le site Internet de petites annonces Kijiji dans le but d'annoncer la vente de la remorque en aluminium appartenant à la Ville et de demander des offres du public;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des offres soumises par le public le 29 février 2016 à 17 h 01;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des offres, le conseil remarque que l'offre la plus élevée est de 1 851 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus élevée est inférieure à la juste valeur marchande du bien;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 1 MARS 2016**

MAIRE

GREFFIÈRE

4.0
2016-03-7690

QUE le conseil décide de ne retenir aucune offre et de conserver le bien.

ADOPTÉE

Prolongation de la probation de l'employé portant le numéro 09-0081 (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuvait l'embauche de l'employé portant le numéro 09-0081 par la résolution 2015-10-7514;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail prévoyait une période de probation d'une durée de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE cette période probation arrive à échéance le 13 mars 2016 et qu'après analyse du dossier de l'intéressé, ce dernier ne satisfait pas à l'ensemble des objectifs fixés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est enclin à prolonger cette période de probation et ainsi, permettre à l'employé de redresser la situation;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil prolonge la période de probation de l'employé portant le numéro 09-0081 pour un six (6) mois additionnels soit jusqu'au 13 septembre 2016.

ADOPTÉE

5.0

VARIA (5.0)

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (6.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

7.0
2016-03-7691

LEVÉE DE LA SÉANCE (7.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 30.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

M. Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière